INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

FR

CONSEIL DE DIRECTION
105ème session
Rome, 20-23 mai 2025

UNIDROIT 2025
C.D. (105) Misc. 3
Original: anglais
juin 2025

CONCLUSIONS SOMMAIRES

Note du Secrétariat: ces conclusions sommaires suivent l'ordre des points tel qu'il figure dans l'Ordre du jour. Il ne suit pas l'ordre des discussions, qui a été modifié pour s'adapter au calendrier.

Le Conseil de Direction a ouvert la session en célébrant les 50 ans de présence de Sir Roy Goode à l'Institut.

Point n°1 de l'ordre du jour: ***Adoption du projet d'ordre du jour annoté*** (C.D. (105) 1 rév.)

1. Le Conseil de Direction a adopté l'ordre du jour tel que proposé au document C.D (105) 1 rév.

Point n°2 de l'ordre du jour: ***Nomination des premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction*** (C.D. (105) 1 rév.)

2. Le Conseil de Direction a nommé M. Jorge Sánchez Cordero Dávila, Doyen du Conseil, comme Premier Vice-Président, et Mme Kathryn Sabo comme Second Vice-Président, qui exerceront ces fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil de Direction.

Point n°3 de l'ordre du jour: ***Rapports***

a) Rapport annuel 2024 (C.D. (105) 2)

3. Le Conseil a pris note du Rapport du Secrétaire Général sur les principaux aspects des travaux de l'Institut au cours de l'année 2024. Il a manifesté sa satisfaction pour les résultats obtenus et a félicité tous les membres du Secrétariat pour leur extraordinaire dévouement et leur travail acharné dans le cadre de la mise en œuvre du mandat de l'Institut.

b) Rapport de la Fondation d'UNIDROIT (C.D. (105) 3)

4. Le Conseil de Direction a pris note de la mise à jour sur les activités de la Fondation d'UNIDROIT et a exprimé sa satisfaction pour ses activités.

Point n°4 de l'ordre du jour: ***Programme de travail pour la période triennale 2026-2028*** (C.D. (105) 4)***; Projet de rapport de la 104ème session à distance*** (C.D. (104) 3)

5. Le Conseil de Direction a pris note des propositions reçues en vue de leur inclusion dans le Programme de travail pour la période triennale 2026-2028.

6. Le Conseil a décié d'examiner chaque proposition dans l'ordre, en déterminant d'abord si les nouveaux projets proposés devaient être inscrits au Programme de travail, en déterminant ensuite s'il convenait de maintenir les projets en cours et les projets existants mais non commencés, et enfin en décidant le niveau de priorité recommandé pour chaque projet inclus ou maintenu dans le Programme de travail. Pour la liste complète des activités législatives en cours reportées du Programme de travail 2023-2025 et les nouvelles propositions pour la période triennale 2026-2028, voir l'Annexe I. Pour le calendrier proposé pour le début des travaux sur chaque nouvelle proposition et la conclusion prévue de chaque projet existant, voir l'Annexe II.

a) Élaboration d'une Loi type ou d'un Guide juridique sur les aspects juridiques et réglementaires du financement participatif (crowdfunding) fondé sur l'investissement (dette et fonds propres)

7. Le Conseil de Direction a reconnu la valeur que le projet pourrait apporter pour faciliter l'accès au crédit pour les micro, petites et moyennes entreprises, en particulier pour les marchés émergents, ainsi que sa relation synergique avec plusieurs instruments existants d'UNIDROIT. Le Conseil a recommandé l'inclusion du projet d'élaboration d'une loi type ou d'un guide juridique sur les aspects juridiques et réglementaires du financement participatif fondé sur l'investissement dans le Programme de travail, à entreprendre conjointement avec la Banque mondiale, avec une priorité élevée.

b) Proposition de Guide juridique sur l'insolvabilité des entreprises d'assurance et l'harmonisation des régimes nationaux

8. Le Conseil de Direction a reconnu l'importance du sujet et sa complémentarité avec le récent Guide juridique sur la liquidation bancaire et a recommandé l'inclusion d'un projet visant à élaborer un guide juridique sur l'insolvabilité des entreprises d'assurance et l'harmonisation des régimes nationaux dans le Programme de travail, avec une priorité élevée.

c) Proposition sur les droit des contrats de construction et d'ingénierie

9. En raison de la pertinence pratique du sujet et conformément à l'approche consolidée consistant à développer la ligne de travail de l'Institut en matière de contrats du commerce par le biais d'instruments sectoriels, le Conseil de Direction a recommandé l'inclusion dans le Programme de travail d'un projet sur les principes internationaux relatifs aux contrats de construction et d'ingénierie fondés sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et la pratique contractuelle, à entreprendre conjointement avec la Fédération internationale des ingénieurs-conseils (FIDIC), avec une priorité élevée.

d) Réglementation des risques numériques par le biais du droit de la responsabilité civile

10. Le Conseil de Direction a reconnu la pertinence et l'intérêt du sujet et s'est félicité de l'approche en deux étapes proposée pour le projet sur la réglementation des risques numériques par le biais du droit de la responsabilité civile, notant son alignement sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux actifs numériques et droit privé ainsi que sur les travaux de la Fondation d'UNIDROIT sur l'évaluation économique de la réforme du droit commercial international. Le Conseil de Direction a décidé de recommander l'inclusion du projet dans le Programme de travail, avec une priorité moyenne pour la première étape.

e) L'autorité de la chose jugée dans l'arbitrage commercial international

11. Le Conseil de Direction était partagé sur l'opportunité d'inscrire le projet proposé sur la chose jugée en arbitrage commercial international dans le Programme de travail. Tout en reconnaissant l'importance du projet proposé, le Conseil a décidé de ne pas inclure le projet dans le nouveau Programme de travail pour le moment, dans l'attente d'une confirmation de son éventuel examen par la CNUDCI dans un avenir immédiat. La possibilité d'inclure le projet dans le Programme de travail pourrait toutefois être réexaminée au cours de la période triennale.

f) Brevets essentiels à une norme

12. Le Conseil de Direction a pris note des travaux exploratoires entrepris par le Secrétariat en coopération avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) sur les brevets essentiels à une norme. Le Conseil a proposé que ce sujet soit inscrit dans le Programme de travail triennal avec un degré de priorité faible, afin que le Secrétariat puisse poursuivre ses travaux conjoints avec l'OMPI afin de définir plus précisément la portée du projet.

g) Degré de priorité des projets reportés du Programme de travail 2023-2025

13. Le Conseil de Direction est convenu de recommander le maintien des projets suivants dans le Programme de travail 2026-2028 jusqu'à leur achèvement, avec une priorité élevée: i) Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces; ii) Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et aux contrats d'investissement internationaux; iii) Structures juridiques collaboratives pour les entreprises agricoles; iv) Nature juridique des crédits carbone vérifiés; v) Collections d'art privées (biens culturels orphelins); vi) Protocole spatial à la Convention du Cap; et, vii) Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention du Cap.

14. Le Conseil de Direction est convenu de recommander le maintien dans le prochain Programme de travail du projet sur l'élaboration d'un Guide juridique sur le financement agricole, et de lui assigner une priorité élevée afin qu'il puisse commencer dès que possible. Le Conseil de Direction est, en outre, convenu de recommander le maintien dans le prochain Programme de travail du projet sur le Devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité dans les chaînes de valeur mondiales avec une priorité élevée, à démarrer conformément au calendrier figurant à l'Annexe II. Il a été convenu que le calendrier de ce projet pourrait varier en fonction d'une éventuelle collaboration avec la CNUDCI.

15. Le Conseil de Direction est convenu de recommander le maintien des projets suivants dans le nouveau Programme de travail, avec une priorité faible: i) Procédure civile internationale en Amérique latine; ii) Protocole à la Convention du Cap relatif aux matériels de production d'énergie renouvelable; iii) Protocole à la Convention du Cap relatif aux navires et matériel de transport maritime); et iv) Guide pour l'adoption de la Loi type d'UNIDROIT sur la location et la location-financement.

Point 5 de l'ordre du jour: Projets d'instruments

a) Insolvabilité bancaire: approbation du projet de Guide sur la liquidation bancaire (C.D. (105) 5)

16. Le Conseil de Direction a adopté le Guide législatif d'UNIDROIT sur la liquidation bancaire, saluant sa grande qualité et reconnaissant son importance pour la communauté internationale. Le

Conseil de Direction a autorisé le Secrétariat à procéder aux dernières révisions d'ordre rédactionnel et à préparer la version française, et a également approuvé la stratégie de promotion et de mise en œuvre proposée.

b) Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces: approbation préliminaire de l'instrument (projet de Meilleures pratiques et commentaires) et autorisation de procéder à la consultation publique (C.D. (105) 6); Annexe II, *en anglais*)

17. Le Conseil de Direction a noté avec satisfaction les progrès significatifs réalisés dans le développement du projet depuis la 103ème session et a approuvé en principe le projet d'instrument soumis. Le Conseil de Direction a en outre autorisé le Secrétariat à procéder à des consultations ouvertes et à soumettre le projet d'instrument au Conseil de Direction pour approbation finale par le biais d'une procédure à distance.

c) Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage et Guide pour l'incorporation: approbation préliminaire de l'instrument (C.D. (105) 7); Annexe II, *en anglais*)

18. Le Conseil de Direction a adopté le projet de Guide pour l'incorporation dans le droit interne de la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage, sous réserve d'une dernière vérification. Le Conseil de Direction a demandé au Secrétariat de procéder à une dernière vérification en consultation avec le Groupe de travail, d'assurer l'harmonisation linguistique entre les versions anglaise et française, et de s'efforcer de publier le Guide pour l'incorporation de la Loi type d'ici la fin de 2025.

d) Principes relatifs aux contrats de réassurance: autorisation de procéder à la publication (C.D. (105) 8; Annexes)

19. Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction de la finalisation des dispositions et des commentaires de la deuxième partie des Principes relatifs aux contrats de réassurance (PRICL) préparés par le Groupe de travail sur les PRICL.

20. Le Conseil de Direction a en outre salué l'utilisation des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (Principes d'UNIDROIT) comme modèle pour les règles générales du droit des contrats et a autorisé le Secrétariat à faire référence au texte des PRICL sur le site Internet d'UNIDROIT lors de leur publication.

Point 6 de l'ordre du jour: Activités législatives en cours reportées des Programmes de travail précédents

a) Structures juridiques collaboratives pour les entreprises agricoles (C.D. (105) 9)

21. Le Conseil de Direction a reconnu les progrès significatifs réalisés dans l'élaboration du Guide juridique conjoint UNIDROIT/FAO/FIDA sur les structures juridiques de collaboration pour les entreprises agricoles et s'est félicité des travaux sur le projet d'instrument, qui marque l'achèvement du projet.

b) Nature juridique des crédits carbone vérifiés (C.D. (105) 10)

22. Le Conseil de Direction a pris note des progrès significatifs réalisés depuis la 103ème session, y compris en ce qui concerne la rédaction d'un ensemble de principes de droit privé et de

commentaires, l'établissement d'un Comité consultatif, et les efforts actuels de collaboration avec la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) sur l'élaboration d'une disposition relative à la loi applicable.

c) Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et contrats d'investissement (C.D. (105) 11)

23. Le Conseil de Direction a accueilli favorablement la mise à jour concernant le projet sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et contrats d'investissement internationaux et a exprimé sa satisfaction pour les progrès significatifs réalisés depuis la 103ème session.

d) Collections d'art privées (C.D. (105) 12)

24. Le Conseil de Direction a exprimé son appréciation pour les progrès réalisés par le Groupe de travail sur les biens culturels orphelins et a manifesté un vif intérêt à suivre les prochaines étapes du projet.

Point 7 de l'ordre du jour: Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

a) État de mise en œuvre de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique (C.D. (105) 13)

25. Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction de l'état de mise en œuvre du Protocole aéronautique à la Convention du Cap.

b) État de mise en œuvre du Protocole ferroviaire de Luxembourg (C.D. (105) 14)

26. Le Conseil de Direction a pris note avec grande satisfaction de la ratification du Protocole ferroviaire par le Paraguay et l'Afrique du Sud, ainsi que des activités de l'Autorité de Surveillance et du Groupe de travail sur la ratification.

c) État de mise en œuvre du Protocole spatial (C.D. (105) 15)

27. Le Conseil de Direction a pris note des mises à jour fournies par le Secrétariat concernant les activités récentes entreprises pour promouvoir et mettre en œuvre le Protocole spatial.

d) État de mise en œuvre du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction (Protocole MAC) (C.D. (105) 16)

28. Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Protocole MAC à la Convention du Cap, y compris les progrès réalisés dans les négociations contractuelles avec le futur Conservateur ainsi que les activités du Groupe de travail sur la ratification.

e) Rapport et proposition de répartition des fonctions de l'Autorité de surveillance du Registre du Protocole MAC entre les organes directeurs d'UNIDROIT (C.D. (105) 17)

29. Le Conseil de Direction a décidé que i) il serait souhaitable que l'Assemblée Générale d'UNIDROIT crée un Comité des États chargé d'exercer à la fois les fonctions générales et les fonctions formelles de l'Autorité de Surveillance du Protocole MAC, et ii) que ce Comité ait la possibilité de renvoyer des décisions à l'Assemblée Générale dans certaines circonstances, en consultation avec le Conseil de Direction. En conséquence, le Conseil de Direction a décidé de recommander à l'Assemblée Générale d'envisager la création d'un Comité chargé d'exercer à la fois les fonctions générales de l'Autorité de Surveillance du Protocole MAC et les fonctions formelles, qui commencerait à exercer ses fonctions à compter de l'entrée en vigueur du Protocole MAC.

Point 8 de l'ordre du jour: ***Protection internationale des biens culturels: Trente ans de la Convention de 1995 et état de mise en œuvre*** (C.D. (105) 18)

30. Le Conseil de Direction a félicité le Secrétariat pour le nombre croissant d'États parties à la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et pris note du bilan des trente ans d'existence de la Convention ainsi que des recommandations pour l'avenir. Il a exprimé sa satisfaction pour les activités entreprises et les partenariats développés pour sa promotion.

Point 9 de l'ordre du jour: ***État de mise en œuvre et stratégie de promotion des instruments d'UNIDROIT***

a) Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (C.D. (105) 19)

31. Le Conseil de Direction a exprimé sa grande satisfaction pour les multiples activités entreprises par le Secrétariat afin de faire mieux connaître et promouvoir les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international.

b) Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage (C.D. (105) 20)

32. Le Conseil de Direction i) a salué les progrès réalisés en 2024 dans l'exécution de la stratégie de mise en œuvre de la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage, et ii) a pris note des futures activités de mise en œuvre proposées pour 2025.

c) Principes d'UNIDROIT relatifs aux actifs numériques et droit privé (C.D. (105) 21)

33. Le Conseil de Direction a salué les efforts du Secrétariat pour promouvoir les Principes d'UNIDROIT relatifs aux actifs numériques et droit privé et suivre la mise en œuvre de l'instrument.

(d) Loi type CNUDCI/UNIDROIT sur les récépissés d'entrepôt et Guide pour l'incorporation (C.D. (105) 22)

34. Le Conseil de Direction a pris note de l'approbation par l'Assemblée Générale des Nations Unies de la Loi type CNUDCI/UNIDROIT sur les récépissés d'entrepôt. Par ailleurs, le Conseil a noté avec satisfaction les activités de promotion concernant la Loi type, y compris son lancement officiel par UNIDROIT et la CNUDCI le 23 mai 2025.

Point 10 de l'ordre du jour: ***Présentation des travaux de restauration de la Villa Aldobrandini***

35. Le Conseil de Direction a été informé et a pris note de l'avancement des travaux de restauration, bien qu'une présentation complète n'ait pas pu être fournie en raison de contraintes de temps.

Point n°11 de l'ordre du jour: ***Coordination avec d'autres organisations*** (C.D. (105) 23)

36. Le Conseil de Direction a pris note de la collaboration du Secrétariat avec de nombreuses organisations internationales et a salué les efforts spécifiques déployés par UNIDROIT, la HCCH et la CNUDCI pour améliorer la coordination entre elles, notamment par l'élaboration de lignes directrices en matière de coordination.

Point n°12 de l'ordre du jour: ***Académie d'UNIDROIT*** (C.D. (105) 24)

37. Le Conseil de Direction a pris note des activités importantes menées par l'Académie d'UNIDROIT depuis la 103ème session, notamment: la coopération entre l'Université Queeen Mary de Londres (QMUL) et UNIDROIT par l'intermédiaire de l'Institut QMUL–UNIDROIT pour le droit commercial transnational; les efforts du Centre de droit nordique ; les travaux initiaux entrepris par le Centre de droit transnational asiatique (CDTA) et ses activités futures proposées; la poursuite du développement du Programme international pour le droit et le développement (PIDD) et notamment du Programme Africa Plus et d'une nouvelle édition pilote régionale; les efforts déployés par la Bibliothèque pour enrichir ses collections, améliorer les services offerts aux usagers et renforcer la mise en réseau et la coopération entre bibliothèques; les différentes monographies publiées par UNIDROIT; la croissance et le succès continus du Programme de bourses, de stages et de recherche; et la coopération élargie de l'Institut avec les institutions universitaires et gouvernementales [1]. Le Conseil de Direction a félicité le Secrétariat pour l'ampleur et la valeur des initiatives prises depuis la dernière session.

Point n°13 de l'ordre du jour: ***Questions institutionnelles et administratives***

a) Préparation du projet de Budget pour l'exercice financier 2026 (C.D. (105) 25)

38. Le Conseil de Direction a examiné le projet de Budget pour l'exercice financier 2026, a convenu de le considérer comme établi conformément au paragraphe 4 de l'article 11 du Statut organique, et a autorisé le Secrétariat à le transmettre aux États membres pour observations.

b) Rapport du Comité spécial chargé de la mise à jour du Règlement d'UNIDROIT (C.D. (105) 26 - Annexe)

39. Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction du rapport sur les activités du Comité spécial pour la mise à jour du Règlement d'UNIDROIT et a discuté des amendements proposés aux articles 1 à 16 du Règlement. Les membres du Conseil de Direction ont fait plusieurs suggestions sur

[1] En raison de contraintes de temps, certains points n'ont pas été examinés. Il s'agit notamment des mises à jour sur les projets académiques d'UNIDROIT, les Programmes de chaires UNIDROIT et la Revue de droit uniforme. Des détails sur ces initiatives et les activités pertinentes entreprises depuis la 103ème session du Conseil de Direction figurent dans le document C.D. (105) 24.

les projets d'amendements et ont été invités à fournir tout commentaire supplémentaire par écrit. Il a été convenu que le Comité spécial réviserait la proposition à la lumière des discussions, puis soumettrait le texte actualisé au Conseil de Direction pour examen lors d'une ou plusieurs sessions en ligne, avant sa transmission aux États membres pour commentaires.

c) Au-delà du centenaire: une discussion sur la stratégie de l'organisation (C.D. (105) 27)

40. Le Conseil de Direction a accueilli favorablement le document C.D. (105) 27, qui constitue un point de départ, et a décidé de tenir des sessions en ligne pour examiner le contenu et le processus de la stratégie proposée.

d) Proposition de création d'un Bureau de liaison à Hong Kong SAR (Chine) (C.D. (105) 28)

41. Une forte majorité au sein du Conseil de Direction a exprimé son soutien à la proposition de création d'un Bureau de Liaison Asie-Pacifique à Hong Kong. Le Conseil de Direction a donc recommandé à l'Assemblée Générale, lors de sa 85ème session, d'examiner la création d'un Bureau de Liaison Asie-Pacifique d'UNIDROIT à Hong Kong en 2026, sur la base de la proposition soumise par la Région Administrative Spéciale de Hong Kong.

e) Correspondants d'UNIDROIT (C.D. (105) 29 et Annexe II)

42. Le Conseil de Direction a pris note du rapport du Secrétariat sur les mesures prises pour mettre en œuvre efficacement le Plan d'action adopté en 2022 et a félicité le Secrétariat pour le travail accompli. Le Conseil a approuvé la proposition du Comité permanent des Correspondants de reconduire les Correspondants (2022-2025) qui avaient rempli les conditions du Plan, et de nommer deux nouveaux Correspondants pour l'Europe, deux pour la région MENA et un pour l'Amérique latine [2]. Le Conseil a également approuvé la proposition de rotation tous les trois ans des nouveaux membres du Comité permanent des Correspondants.

f) Stratégie de communication numérique et diffusion sur les réseaux sociaux (C.D. (105) 30)

43. Faute de temps, la stratégie de communication numérique du Secrétariat et de diffusion sur les réseaux sociaux n'ont pas été abordées.

Point n°14 de l'ordre du jour: Préparation du Centenaire d'UNIDROIT (C.D. (105) 31)

44. Le Conseil de Direction a pris note du travail accompli par le Secrétariat dans le développement des plans du centenaire, y compris un site Internet dédié au centenaire avec de nouvelles sections ajoutées pour illustrer la gouvernance et les axes de travail et leurs caractéristiques; les préparatifs pour l'analyse des axes de travail et la préparation de documents; et les efforts pour collecter des fonds pour les activités du centenaire.

[2] Les nouveaux Correspondants nommés par le Conseil de Direction (pour la période allant de juin 2025 à mai 2028) sont: Mme Pauline Ernste (Radboud University Nijmegen, Pays-Bas); Professeur Nisreen Mahasneh (Qatar University, Qatar); Juge Mohamed Ismail (Conseil d'État égyptien, Égypte); M. Sergio Alonso Garcia Long (Pontificial Catholic *University of Peru*, Pérou); M. Roman Zykov (Secrétaire Général de l'Association russe d'arbitrage, Fédération de Russie).

Point n°15 de l'ordre du jour: ***Date et lieu des prochaines sessions du Conseil de Direction*** (C.D. (105) 1 rév.)

45. Le Conseil de Direction a convenu de programmer les prochaines sessions en présentiel en 2026 afin de mieux répondre au calendrier prévu pour les travaux importants liés au centenaire, et a réservé la période du 25 au 29 mai pour la session ordinaire, tandis que la session conjointe du Conseil de Direction et de l'Assemblée Générale se tiendra soit les 10 et 11 décembre, soit les 17 et 18 décembre 2026.

ANNEXE I

PROJET DE STRUCTURE DU NOUVEAU PROGRAMME DE TRAVAIL 2026-2028

I. Activités législatives

Priorité élevée

Projets reportés du Programme de travail 2023-2025

- Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces
- Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et aux contrats d'investissement internationaux
- Structures juridiques collaboratives pour les entreprises agricoles
- Nature juridique des crédits carbone vérifiés
- Protocole spatial à la Convention du Cap
- Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention du Cap
- Collections d'art privées (*reclassé de priorité moyenne*)
- Élaboration d'un Guide juridique sur le financement agricole (*reclassé de priorité moyenne)*
- Devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité dans les chaînes de valeur mondiales (*début des travaux prévus en 2027*)

Propositions de nouveaux projets

- Loi type ou Guide juridique sur les aspects juridiques et réglementaires du financement participatif (crowdfunding) fondé sur l'investissement
- Guide juridique sur l'insolvabilité des entreprises d'assurance et harmonisation des régimes nationaux
- Droit des contrats de construction et d'ingénierie

Priorité moyenne

Propositions de nouveaux projets

- Règlementation des risques numériques par le biais du droit de la responsabilité civile

Faible priorité

Propositions de nouveaux projets

- Brevets essentiels à une norme

Projets reportés du Programme de travail 2023-2025

- Procédure civile internationale en Amérique latine
- Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap
    a. Matériels de production d'énergie renouvelable
    b. Navires et matériel de transport maritime
- Guide pour l'adoption de la Loi type d'UNIDROIT sur la location et la location-financement

ANNEXE II

CALENDRIER DES PROJETS APPROUVÉS

	2S 2025	1S 2026	2S 2026	1S 2027	2S 2027	1S 2028	2S 2028
MPEE	x	Financement participatif	Financement participatif	Financement participatif	Financement participatif	Financement participatif	Financement participatif
SJCEA	x	x	Prep. responsabilité civile	responsabilité civile	responsabilité civile	responsabilité civile	responsabilité civile
CCV	x	x	Prep. FIDIC	FIDIC	FIDIC	FIDIC	FIDIC
CII	x	x	x	CSDD	CSDD	CSDD	CSDD
CAP	x	x	x	x	[Brevets essentiels]	[Brevets essentiels]	[Brevets essentiels]
	Fin.-Agri	Fin.-Agri .	Fin.-Agri	Fin.-Agri	Fin.-Agri	Fin.-Agri	-
	-	Prep. Ins.	Ins.	Ins.	Ins.	Ins.	Ins.